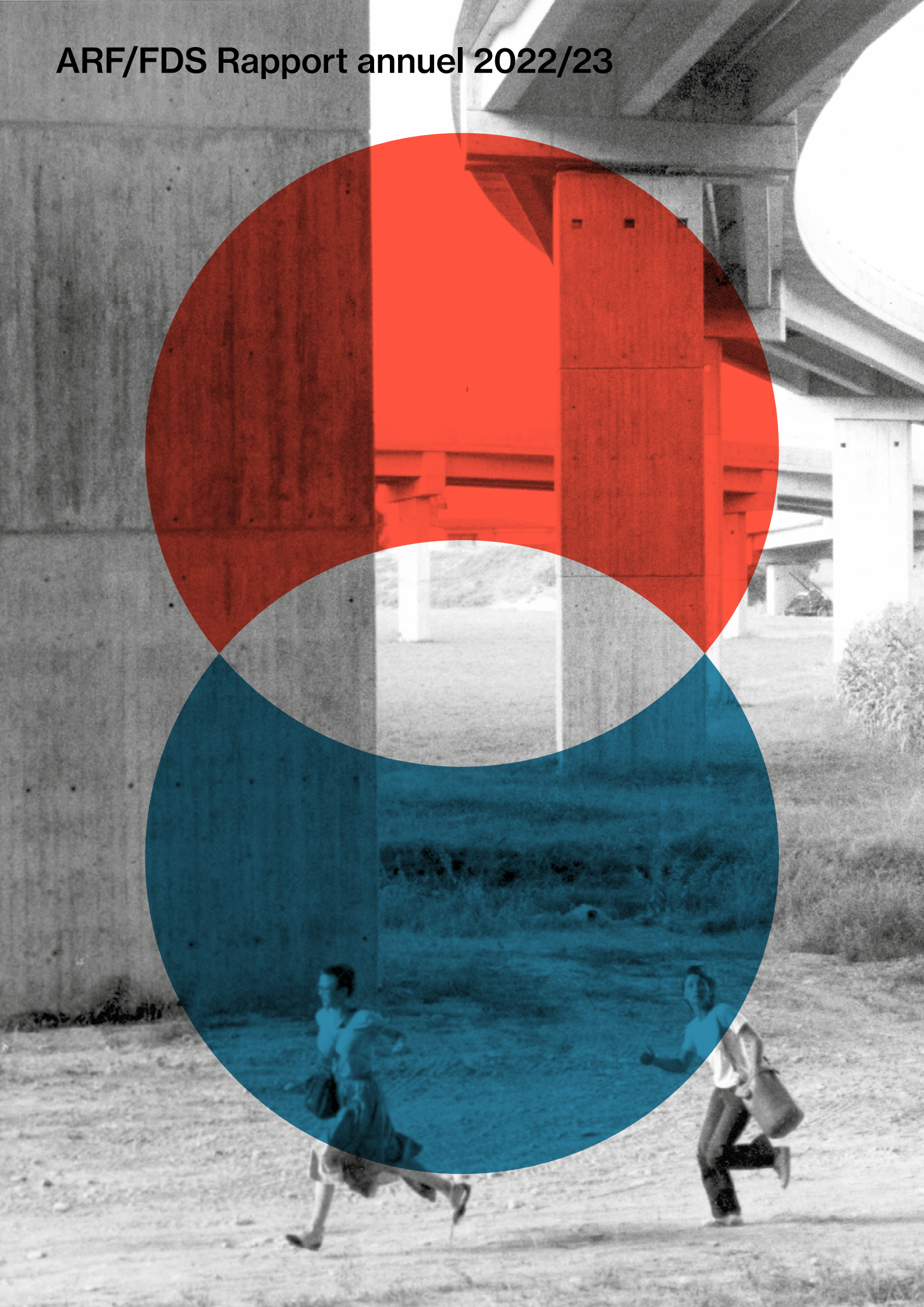


ARF/FDS Rapport annuel 2022/23



Barbara Miller

Éditorial 3

Roland Hurschler

Rétrospective 4

Christa Capaul

Consultation juridique 10

Teresa Vena

Carte Blanche 11

Nicolas Wadimoff

Nécrologie d'Alain Tanner 12

Carmen Stadler

Gender Diversity 13

Antenne romande, GRSI, CIR, Pro Short

Groupes d'intérêt 16

Carmen Stadler

Rapport FERA 19

Lotte Kircher

Évolution des membres 22

Portrait ARF/FDS 23



Éditorial

Une grande victoire pour le cinéma suisse! Ce cri de joie résume bien le dernier exercice de notre association. Notre rude *combat pour l'investissement obligatoire de 4 % dans les séries et les films suisses* en a valu la peine! Avec une solide alliance de parlementaires de gauche comme de droite et Cinésuisse à la manœuvre, avec la campagne intensive de l'ARF/FDS sur les réseaux sociaux sous la houlette de Roland Hurschler, et grâce à l'engagement de vous toutes et tous, le peuple suisse a glissé un grand oui dans les urnes pour notre avenir cinématographique commun.

L'ordonnance relative à la mise en œuvre de cette obligation d'investissement de 4 % (et du quota de 30 %) est déjà en consultation, et l'ARF/FDS, avec les associations de producteurs-trices et d'autres acteurs-trices de notre branche, s'en est servie pour défendre nos intérêts.

À côté de ces activités dans le domaine législatif, l'ARF/FDS a continué de travailler sur la campagne pour des salaires et honoraires équitables pour les réalisateurs-trices et les scénaristes. Cette année, elle lance sa propre procédure de consultation au sujet des *recommandations de l'ARF/FDS sur les salaires de référence*, qui constitueront à l'avenir un socle fiable pour la justice salariale.

La préparation de l'avenir était aussi à l'affiche des Journées de Soleure, puisque c'est là qu'ont débuté les nouvelles *négociations sur le Pacte de l'audiovisuel*. L'ARF/FDS y mettra une nouvelle fois toute son énergie pour défendre les intérêts de ses membres. Le but est aussi de trouver un bon équilibre entre la promotion des séries télévisées et des longs métrages documentaires et de fiction, ainsi qu'une juste *rémunération des droits d'auteur-trice liés à la distribution des oeuvres en ligne*, dont le «tarif commun 14» constitue une base essentielle.

À propos de Soleure, nous sommes très heureux-ses de l'élection de *Niccolò Castelli* au poste de *directeur artistique des Journées de Soleure*: grâce à son expérience, ce réalisateur engagé (et ancien membre du comité de l'ARF/FDS) connaît bien les intérêts et les besoins des professionnel-le-s du cinéma et de toute la branche.

L'année 2022 a aussi été bien remplie sur les plans suivants:

- Après de longues négociations, la lutte menée par l'ARF/FDS contre la baisse de certains tarifs de droits de diffusion a porté ses fruits!
- L'ARF/FDS suit de très près l'*enquête sur le système suisse d'encouragement du cinéma* lancée par l'OFC, de sorte que les intérêts des personnes directement concernées soient pris en compte (à ce sujet, voir aussi la rétrospective annuelle).

- L'échange d'expériences entre l'ARF/FDS et la branche européenne du film (via la FERA et la FSE) constitue un appui solide pour les futures négociations avec les plateformes de streaming sur des rémunérations équitables et pour la défense des droits d'auteur-trice. Cette collaboration avec l'Europe gagnera encore en importance à l'avenir afin que le *cinéma suisse* devienne un gage de qualité en Suisse et à l'étranger.
- C'est également dans cette direction que vont le nouveau site web *cinema-suisse.ch*, le *projet de transformation «CH-Film»* ainsi que le renforcement prévu des liens avec l'économie et la politique suisse (via Cinésuisse), l'idée étant de rapprocher le cinéma suisse du public et d'améliorer sa visibilité en Suisse.

Enfin, nous serons bientôt une fois de plus amené-e-s à défendre les piliers de notre démocratie que sont la liberté de la presse, le service public et la création cinématographique indépendante dans le cadre de la lutte contre l'initiative «200 francs, ça suffit!». L'alliance forgée avec des parlementaires au cours de la campagne pour le 4 % sera un outil précieux dans la bataille. Cependant, toute notre énergie sera nécessaire, et nous aurons à nouveau besoin de vous. Seule l'union de nos efforts nous permettra de triompher une nouvelle fois. Nous comptons sur vous!

Avec nos cordiales salutations et nos remerciements cinématographiques,

Barbara Miller, présidente de l'ARF/FDS

P.S.: En 2022, l'ARF/FDS a fêté ses 60 ans d'existence. C'est la raison pour laquelle nous rendons hommage aux films de nos membres fondateurs à travers les images du rapport annuel.

Rétrospective de l'année associative 2022-2023

Changements au comité

Lors de l'assemblée générale du 21 mai 2022, *Daniel Howald*, *Niccolò Castelli* et *Martin Guggisberg* ont démissionné du comité de l'ARF/FDS.

Durant ses 13 ans d'activité au comité, *Daniel Howald* a été, d'une part, responsable des négociations du Pacte avec la SRG/SSR et, d'autre part, un acteur de poids dans la défense des droits d'auteur-trice, qu'il portait aussi au comité de Suissimage.

Niccolò Castelli a quitté le comité, au sein duquel il a siégé pendant 6 ans, car il a été nommé directeur artistique des Journées de Soleure, un poste important, incompatible avec la défense simultanée des intérêts de l'ARF/FDS. Également membre du GRSI et responsable de la Ticino Film Commission, *Niccolò* a renforcé efficacement la création cinématographique italophone en Suisse et lui a fait gagner en visibilité.

Martin Guggisberg a lui aussi été fidèle au comité pendant 6 ans, se faisant connaître en particulier par ses clips vidéo satiriques devenus viraux lors de la campagne *No Billag*. Il a aussi siégé au comité de *Zürich für den Film* et représentait l'ARF/FDS auprès de *Pro Kultur Kanton Zürich*. L'AG a rendu hommage aux trois sortants et les a remerciés par des applaudissements fournis.

L'élection de *Christian Wehrli* et d'*Erik Bernasconi* a pu compenser ces départs, du moins partiellement dans la mesure où ces deux nouveaux membres du comité ont été très absorbés par leurs projets de films pendant tout l'exercice 2022/23. C'est pourquoi le renouvellement et la consolidation du comité restent prioritaires et ont été l'un des principaux sujets abordés lors de la retraite du comité, les 3 et 4 octobre 2022 à Bienne.

Le sujet de fond traité lors de la retraite a été les *droits d'auteur-trice liés à la distribution des oeuvres en ligne*. Jürg Ruchti, directeur de la SSA, a présenté le nouveau «tarif commun 14», qui régleme les obligations liées à l'utilisation de films suisses sur Internet. Ce nouveau modèle, équilibré, a été élaboré par la SSA, Suissimage, la Suisa et ProLitteris. Outre les droits d'auteur-trice, le nouveau tarif régit aussi les droits voisins. Un règlement de répartition a été établi et soumis à l'examen de l'IPI. Les paiements concernés seront effectués à partir de 2023 (rétroactivement au 1er janvier 2022).

Nouveaux visages au secrétariat

En janvier 2022, Anna Suter a transmis à *Lotte Kircher* un champ d'activité bien structuré et efficace. Lotte Kircher a bénéficié d'une initiation minutieuse pour se préparer à ses nouvelles tâches, diversifiées et complexes. Auparavant employée au département culturel de la ville de Zu-

rich, elle possède un bon réseau dans la branche du cinéma, en particulier chez SWAN et dans les festivals, et présente ainsi un profil idéal pour son nouveau poste.

Chantal Millès a quitté l'ARF/FDS en mai 2022 pour se réorienter professionnellement. Pendant 7 ans, elle a été responsable de l'administration et de la communication liées aux membres, de tâches organisationnelles et, en particulier, des questions relatives à la Suisse romande. Nous remercions Chantal pour sa fidélité et l'immense travail accompli en faveur de l'ARF/FDS et des professionnel-le-s suisses du cinéma.

Depuis le mois d'avril, *Valentina Shasivari* complète l'équipe de l'ARF/FDS à la place de Chantal Millès. Cette jeune documentariste aux racines tessinoises et romandes constitue un renforcement idéal pour le secrétariat. En 2022, à côté du poste qu'elle occupe à mi-temps à l'ARF/FDS, elle s'est consacrée à l'exploitation de son premier film, «Mountain Flesh».

Les *changements* intervenus au secrétariat sont notamment l'expression de la charge de travail importante liée aux années de pandémie. Toutes les personnes concernées ont fourni des prestations au-dessus de la moyenne pendant les deux exercices concernés. La consolidation du secrétariat, prévue pour 2022, a dû être reportée en raison des coûts élevés de la campagne relative à la loi sur le cinéma; elle est actuellement en cours.

Lors du dernier exercice, les divers défis et projets de politique cinématographique ont pu être menés à bien grâce à l'investissement intensif de tout le comité: Lisa Blatter a consacré énormément de temps au département «Salaires et honoraires». Barbara Miller a continué de représenter régulièrement l'ARF/FDS au comité de Cinésuisse et lors des conférences des président-e-s de l'OFC. En milieu d'année, Christa Capaul a rejoint le groupe de travail CNA des associations de producteurs-trices, dans lequel Kaspar Kasics joue un rôle central. En Suisse romande, Géraldine Rod a présidé aux destinées de l'Antenne Romande pendant un an, représentant les intérêts des professionnel-le-s romand-e-s du cinéma vis-à-vis des organismes d'encouragement et de la RTS. Chez FOCAL, Thomas Isler a repris le mandat de Christa Capaul au sein du conseil de fondation à la fin de l'année. Et Jela Hasler a défendu (et continue de le faire) la cause de Pro Short. La rétrospective thématique annuelle nous permettra de parler plus en détail du précieux travail de tous les autres membres du comité.

AG: anniversaire et solidarité avec l'Ukraine

Lors de la 60e assemblée générale de l'ARF/FDS du 21 mai 2022, 13 nouveaux membres ont rejoint nos

rangs: Mari Alessandrini, Stephanie Argerich, Sergio Da Costa, Pauline Deutsch, Alain Guillebeau, Rebekah Jorgensen, Laura Kaehr, Michael Koch, Tamara Milosevic, Caterina Mona, Mark Olexa, Maximilian Speidel et André Vallana. L'ARF/FDS a également accueilli 15 nouveaux membres de la relève.

Tous les membres du comité qui se sont représentés (Lisa Blatter, Nicole Borgeat, Jela Hasler, Thomas Isler, Kaspar Kasics, Maria Müller, Géraldine Rod, Carmen Stadler et Ivo Zen) ainsi que la présidente, Barbara Miller, et la vice-présidente, Christa Capaul, ont été réélus à l'unanimité. C'est aussi le cas de Roland Hurschler, secrétaire général, et de Markus Imboden, vérificateur des comptes. L'AG a donné décharge aux organes administratifs sans opposition.

Tula Roy, pionnière du cinéma, et Fredi M. Murer ont été nommés (en leur absence) membres d'honneur de l'ARF/FDS pour les services qu'ils ont rendu à l'association et à la création cinématographique suisse.

Les comptes annuels et le bilan de 2021 ont été examinés par la société «Imboden und Partner Treuhand AG» et approuvés par l'AG. En raison de divers projets coûteux, l'ARF/FDS a clôturé 2021 sur un léger déficit, qui reste néanmoins inférieur aux prévisions, essentiellement grâce à la baisse des dépenses liée au coronavirus. L'AG a pris connaissance du budget de 2022 sans opposition. (Conformément aux statuts, il doit être approuvé par le comité.)

Pendant la pause, sur l'initiative de Carmen Stadler, membre du comité, une photo de groupe a été réalisée autour d'une bannière de solidarité avec l'Ukraine. (Au printemps 2022, le logo de l'ARF/FDS arborait aussi les couleurs de l'Ukraine.)

Pendant la partie dédiée aux questions de fond, la situation actuelle de deux de nos axes de travail prioritaires a été présentée: la campagne pour des salaires et honoraires équitables et la réforme de l'encouragement public du cinéma. Après quelques questions et une brève discussion, la stratégie globale et les prochaines étapes des deux projets ont été approuvées par l'AG à une large majorité.

Lors de l'apéritif dînatoire qui a suivi à la Cinéma-tte, nous avons pu trinquer aux 60 ans d'existence de notre association dans une ambiance détendue et prendre congé des membres du comité sortants.

Consultation sur la «Lex Netflix»

Le 15 mai 2022, le peuple suisse a accepté la révision de la loi sur le cinéma («Lex Netflix») à une majorité réjouissante (58,1%). Une part importante de ce succès revient à l'ARF/FDS, qui s'est impliquée bien avant

le référendum pour convaincre les parlementaires des deux Chambres de la nécessité de cette révision complexe. Au cours d'un long processus d'élimination des divergences, le projet a fait plusieurs allers et retours entre les commissions en charge, la CSEC-N et la CSEC-E. La section cinéma de l'OFC a établi plusieurs rapports complémentaires fondés ainsi que des aperçus de la situation dans d'autres pays européens. Enfin, le projet a été adopté très nettement par les deux Chambres, moyennant quelques petites modifications.

La campagne qui a suivi, dirigée contre le *référendum de jeunes partis bourgeois*, a été un tour de force pour toute la branche du cinéma, y compris pour l'ARF/FDS. Ce référendum a été largement financé par des entreprises de médias telles que CH-Media et les chaînes de TV privées suisses qui y sont associées. La branche du cinéma a dû s'opposer à ce puissant front médiatique dans la campagne pour le oui. Elle y est heureusement parvenue grâce à l'union des forces des grandes associations pour le cinéma sous la houlette de Cinésuisse, en particulier de Salome Horber et Thomas Tribolet. Roland Hurschler, secrétaire général, a représenté l'ARF/FDS à la direction de la campagne. Avec le concours d'une équipe de bénévoles et le soutien dynamique et compétent de l'agence de communication Feinheit, il s'est occupé de l'ensemble des activités sur les réseaux sociaux. Une fois de plus, l'énergie (créative) groupée des membres de notre association et de tous-tes les professionnel-le-s suisses du cinéma a fait la différence pour poser un jalon décisif en faveur de la culture (cinématographique) suisse.

Le 2 novembre, le Conseil fédéral a mis en consultation les deux nouvelles ordonnances régissant l'application de la nouvelle loi. *L'ordonnance relative au quota de 30 % de films européens pour les services de télévision et de streaming* constitue un alignement sur le droit de l'UE et vise à atténuer l'isolement du secteur audiovisuel suisse en Europe. Elle fixe les critères déterminant les productions éligibles et la manière d'assurer le respect du quota. *L'ordonnance sur l'obligation d'investir 4 %*, quant à elle, régleme l'obligation qui incombera au 1er janvier 2024 à tous les principaux fournisseurs de contenus audiovisuels en Suisse. Jusqu'ici, seuls quelques fournisseurs nationaux comme Teleclub (désormais: «blue») et des chaînes de TV privées suprarégionales étaient concernés, et les dispositions étaient formulées de manière très lacunaire dans la loi sur la radio et la télévision.

Lors de la consultation, l'ARF/FDS s'est battue aux côtés de la SSA et de Suissimage pour que le rapport de force entre production, autorat et exploitation ne soit pas mis en péril par les nouveaux acteurs

du marché. Il convient par ailleurs d'adapter les règles suisses sur les droits d'exploitation aux nouvelles formes de production et de distribution. Comme en France et en Belgique, entre autres, il existe en Suisse des accords sectoriels largement acceptés dans le domaine linéaire, qui garantissent que les auteurs-trices de contenus audiovisuels participent de manière proportionnelle à l'exploitation de leurs œuvres. Ces règles, éprouvées depuis des décennies, sont fixées dans les modèles de contrats et assurées en particulier par la clause de réserve. Les *pratiques de «buy-out»*, courantes dans les pays anglo-saxons, sapent le système suisse de production et d'exploitation, qui est le fruit d'un long combat. Si les ordonnances sur le cinéma visent à renforcer durablement le plan créatif du cinéma suisse, et non seulement sa production, elles ne doivent en aucun cas encourager cette tendance.

OFC: amorce du Message culture 2025-2028 et enquête sur le soutien au cinéma

Au cours du dernier exercice, un groupe de travail financé par l'ARF/FDS et les associations de producteurs-trices a achevé les *travaux conceptuels pour une réforme de l'encouragement public du cinéma*. Kaspar Kasics, Christa Capaul et Roland Hurschler ont participé aux rencontres mensuelles et parfois même hebdomadaires, pour le compte de l'ARF/FDS. La fin de ces travaux a été reportée de six mois en raison de la campagne sur la «Lex Netflix». À l'automne 2022, un modèle concret pour un Centre national de l'Audiovisuel, externalisé de l'administration, a pu être présenté aux comités des associations. Il s'appuie sur des exemples éprouvés dans le contexte européen et peut servir de socle à la discussion avec les responsables de l'OFC et d'autres acteurs-trices majeur-e-s de la création cinématographique suisse, s'agissant des propositions de réforme de l'encouragement pour le Message culture 2025-2028.

Peu après son entrée en fonction, le 1er février 2022, la nouvelle directrice de l'OFC, Carine Bachmann, s'est saisie du souhait de réforme du soutien au cinéma émis par la branche; il a été intégré, sous le titre d'«actualisation du système d'encouragement de la culture», aux champs d'action du Message culture 2025-2028, qui ont été présentés le 21 novembre 2022 aux délégué-e-s de tous les secteurs culturels lors d'une audition à Berne.

L'ARF/FDS salue l'approche de l'OFC, qui entend mener au préalable une enquête exhaustive (notamment au sujet des flux financiers) dans le domaine du cinéma. Le concept de cette enquête, basée sur l'analyse des structures actuelles et les perspectives d'avenir, a été présenté par Carine Bachmann lors de la séance d'information de l'OFC aux Journées de Soleure. Le même jour, le *sounding board* de l'enquête s'est réuni pour la première fois: il est constitué d'expert-e-s issu-e-s de différents secteurs du soutien au cinéma, de la statistique et de l'exploitation ainsi que de juristes. À la surprise des associations de produc-

teurs-trices, et en particulier du groupe de travail susmentionné, institué en 2021, aucun-e représentant-e de la branche cinématographique – ni du domaine de la production, ni de celui de la création – n'a été convié-e à faire partie du *sounding board*. L'étude comparative de Rachel Schmid, commanditée par les associations de producteurs-trices («Un ou beaucoup, telle est la question – Soutien au cinéma, le système d'évaluation suisse en comparaison européenne», 2018) n'a pas non plus été citée dans le concept de l'enquête. Cette décision a donné lieu à de vifs débats entre Carine Bachmann et les président-e-s des associations concernées avant et pendant les Journées de Soleure. À la clôture de la rédaction du présent rapport, une solution de compromis semble heureusement s'esquisser.

Notons que la *section cinéma* de l'OFC est actuellement en pleine restructuration. Après que Matthias Christen a transmis les rênes du service Encouragement du cinéma à Patrizia Pesko, le chef de la section, Ivo Kummer, a annoncé lors des Journées de Soleure qu'il prendrait sa retraite en 2023. (Il dirige la section cinéma depuis 2011.) En vue de la mise en œuvre de la nouvelle obligation d'investissement («Lex Netflix»), la section cinéma s'est renforcée, dans le domaine de l'exploitation et de la diversité de l'offre (dirigé par Matthias Bürcher), par l'arrivée d'Erdem Karademir et Camille Bressoud. Par ailleurs, à l'été 2022, Lena Ziniker a succédé à Emma Isolini au poste d'assistante à la direction de la section.

SRG/SSR: contre le démantèlement de la culture

Au cours du dernier exercice, les échanges avec les responsables de SRF se sont concentrés sur les séries: les appels d'offres ont été améliorés et les honoraires des scénaristes, renégociés. Adrian Spring, membre de l'ARF/FDS, a investi énormément de temps sur ce deuxième sujet, et nous l'en remercions encore une fois ici.

Les responsables de SRF travaillent encore à la mise en œuvre de la stratégie «SRF 2024» et de la restructuration qui en découle. Baptiste Planche a succédé à Urs Fitze à la tête du *département de la fiction*. Le département des documentaires a aussi été réorganisé. L'ARF/FDS regrette le départ de son responsable, Daniel Pünter. Nathalie Rufener est la nouvelle responsable par intérim au cœur du projet de transformation du département documentaire de SRF en équipes «multimédias», en cours depuis l'automne 2022. L'ARF/FDS suit ces évolutions d'un œil sceptique. Le souhait, exprimé à plusieurs reprises depuis des années, d'obtenir de meilleurs créneaux de diffusion et une meilleure intégration rédactionnelle des documentaires du Pacte n'a pas été entendu. Tout comme la critique réitérée à propos de la dilution du label «Documentaires» par des formats de télé-réalité, de reportage ou «self-made».

L'ARF/FDS continue d'observer avec un certain malaise les *mesures de restructuration et d'économies de la SRG/SSR* et des quatre unités de l'entreprise.

L'accent mis sur Internet (YouTube, Instagram) et l'amalgamation parfois radical de la grille des programmes linéaires inquiètent les professionnel-le-s suisses de la culture et du cinéma. La part des sujets consacrés à la culture a également tendance à se réduire, en particulier en Suisse alémanique, tout comme la profondeur de ces sujets, l'accent étant de plus en plus souvent mis sur les aspects people ou événementiels. Ce problème est attesté par le rapport d'enquête sur la qualité des comptes rendus culturels (2021) du centre de recherche FÖG.

La priorité demeure la *lutte contre le démantèlement progressif du programme culturel linéaire* à la SRG/SSR. C'est pourquoi l'ARF/FDS se bat, via l'organisation faîtière Suissecculture, pour la reprise du dialogue entre les principales institutions et associations culturelles suisses et les décideurs-euses de la SRG/SSR. Dans le contexte de la prolongation imminente de la concession de diffusion de la SRG/SSR (2024) et face à l'initiative lancée par l'UDC pour la réduction de moitié de la redevance, il est temps de poser des exigences claires et contraignantes à la SRG/SSR en ce qui concerne le respect de son mandat culturel et de formation. À cet égard, Pro Helvetia a élaboré un concept exigeant une présentation quantitative et une mesurabilité de l'engagement de la SRG/SSR face à ses prestations culturelles.

Poursuite de la campagne sur les salaires et les honoraires, campagne de sensibilisation

La priorité de l'ARF/FDS en 2023 est l'achèvement de la *campagne pour des salaires et honoraires équitables*. Le groupe de travail ad hoc a repris ses travaux à l'été 2022, après l'interruption liée au coronavirus et la campagne relative à la loi sur le cinéma: il a ramené ses recommandations à des exigences concrètes et concises pour les contrats de travail des réalisateurs-trices et des scénaristes. La suite des opérations a été fixée dans un calendrier comportant différentes étapes lors de deux ateliers stratégiques en novembre 2022. Les points essentiels restent une meilleure prise en compte du facteur temps – mesurable et contrôlable grâce au calculateur – et une répartition claire des phases de travail (de réalisation), qui devront à l'avenir être indiquées, réglées et calculées séparément tant dans les modèles de contrats que dans les budgets.

Au début de 2023, le comité a présenté ces objectifs et mesures aux organismes de soutien régionaux et nationaux, qui les ont généralement accueillis favorablement. Nous avons reçu des feedback précieux sur différents points, avec des possibilités d'amélioration pour la future intégration dans les processus et directives des organismes de soutien. Des discussions avec d'autres organisations partenaires, notamment dans le domaine de la production, sont désormais à l'ordre du jour.

L'objectif est de mettre à la disposition de nos membres et de toute la branche, d'ici 2024, de nouvelles directives aussi largement acceptées que pos-

sible. Cela correspond au mandat de l'OFC face à l'ensemble des associations culturelles sectorielles. Le Message culture 2021-2024 indique que «là où elle octroie des aides financières, [...] la Confédération s'engagera désormais en faveur d'une rémunération convenable des acteurs culturels. C'est pourquoi, à partir de 2021, l'OFC et Pro Helvetia assortiront progressivement leurs aides financières allouées en Suisse d'une condition prévoyant que les bénéficiaires d'aide financière doivent se conformer aux directives des associations faîtières respectives en matière de rémunération des acteurs culturels.» (MC 2021-2024, p. 3073)

À ce sujet, l'ARF/FDS est en contact étroit avec l'organisation faîtière Suissecculture, qui coordonne les efforts des associations et sert d'interface avec la direction de l'OFC. Afin d'améliorer les honoraires des artistes et la sécurité sociale des professionnel-le-s de la culture, un groupe de travail a été fondé au sein du Dialogue culturel national, qui regroupe les responsables culturels nationaux, cantonaux, municipaux et communaux. Il publiera ses propres recommandations dans le courant de 2023.

En même temps, Roland Hurschler, secrétaire général, et Thomas Isler, membre du comité, représentent l'ARF/FDS dans le groupe de projet de Suissecculture Sociale, qui lancera en 2023 une *campagne nationale de sensibilisation sur la sécurité sociale* des professionnel-le-s de la culture. Comme la pandémie l'a montré, une grande partie d'entre elles et eux disposent d'une couverture sociale insuffisante, souvent par manque de moyens, mais aussi de connaissances à ce sujet.

Droits d'auteur-trice: nouvelle clé tarifaire pour les droits de diffusion

Constatée par certains de nos membres en 2021, la baisse des tarifs des droits de diffusion de Suissimage pour les œuvres diffusées par SRF s'est confirmée au printemps 2022. Il est apparu que cette baisse est liée à la modification des tarifs de la SSA, comme le prévoit l'accord entre les deux institutions. La SSA a dû abaisser certains tarifs de diffusion, car le forfait qu'elle reçoit de la RTS/RSI ne pouvait plus couvrir le volume de diffusion accru des deux chaînes.

En conséquence, le barème appliqué à certains créneaux de diffusion de SRF est nettement moins bon qu'avant. Irene Loebell – merci à elle – a établi une statistique très utile pour l'ARF/FDS, visant à présenter ces désavantages aussi clairement que possible et à en apporter la preuve. En 2022, l'ARF/FDS a soumis ce tableau à Suissimage et à la SSA et exigé des corrections pour éliminer, ou du moins réduire, les pertes substantielles subies lors de diffusions sur SRF. Après de longues clarifications et de nouvelles négociations, un compromis satisfaisant pour toutes les parties a pu être trouvé, notamment grâce à l'intervention du directeur de la SSA, Jürg Ruchti.

Roland Hurschler, secrétaire général



En haut: *Jonas qui aura 25 ans en l'an 2000* de Alain Tanner 1976. ©Filmograph. Collection Cinémathèque suisse.
En bas: *Mérette* de Jean-Jacques Lagrange 1982. Collection Cinémathèque suisse, tous droits réservés.

En haut: *Mérette* de Jean-Jacques Lagrange 1982. Collection cinémathèque suisse, tous droits réservés.
En bas: *Jonas qui aura 25 ans en l'an 2000* de Alain Tanner 1976. ©Filmograph. Collection Cinémathèque suisse.

Consultation juridique

Le cas AQ387

Vous connaissez les chroniques et les séries d'articles consacrés aux procès et autres affaires judiciaires dans les médias, fascinants à lire pour autant que l'on s'intéresse au fonctionnement de notre système juridique. Nous ne pouvons évidemment pas détailler ici nos cas de manière aussi spécifique: en plus, nos cas finissent rarement devant le tribunal et nous sommes bien entendu tenus à la confidentialité. C'est également pourquoi le numéro de cas ci-dessus est inventé de toutes pièces. Ce que nous pouvons faire, en revanche, c'est vous donner un petit aperçu des questions qui nous parviennent le plus fréquemment:

A quel salaire puis-je prétendre?

La réponse à cette question est bien entendu complexe. Pour y répondre, l'ARF/FDS s'efforce de mettre à disposition de plus en plus d'outils (calculateur de temps et d'effort, grilles d'honoraires pour les séries) qui permettent de se situer et de quantifier une valeur que l'on puisse ensuite justifier de manière argumentée, et ainsi mieux convaincre son interlocuteur.

Que devrais-je améliorer dans mon contrat?

Comme par le passé, nous nous basons sur les contrats types de la SSA et de Suissimage, auxquels nous comparons tout nouveau contrat. Ces documents ont fait l'objet de négociations et ont été acceptés par la branche. Il arrive souvent que, par manque d'expérience, nos membres ne réalisent pas la portée que peut avoir même un seul «petit» changement. C'est là qu'intervient l'expérience cumulée que nous partageons au sein de notre réseau ARF/FDS.

Comment faire en cas d'honoraires non payés?

Une médiation peut parfois – dans le cas idéal – résoudre un litige, même avancé. Il est toutefois nécessaire pour cela que les deux parties jouent le jeu. Si elles sont déjà trop brouillées, nous devons nous adresser à l'un-e de nos avocat-e-s de confiance, qui tentera de résoudre l'affaire de la manière la plus économique possible.

Comment puis-je me retirer du projet?

Les contrats types susmentionnés règlent plus clairement une éventuelle expulsion de l'auteur-trice que sa sortie d'un projet. Ceci est compréhensible dans la mesure où la production, du moment qu'elle investit de

l'argent, doit se protéger. Il peut toutefois arriver qu'il existe une forte divergence des visions dans un cas où le projet est clairement lié à son auteur-trice. C'est pour cette raison qu'il faudra, lors de la prochaine révision des contrats-types, inclure une formulation qui permette à l'auteur-trice de se désengager de la manière la plus acceptable possible.

Peut-on m'expulser du projet?

Comme mentionné ci-dessus, cette situation est beaucoup plus clairement réglée que le cas de figure précédent. C'est également le cas dans les nouveaux contrats de réalisation pour les séries (qui comprennent même une clause d'urgence liée au Covid!). Lors d'une expulsion, il s'agit pour ainsi dire de savoir à qui revient la maison, à qui les enfants. En d'autres termes, qui a droit à combien d'argent, et comment seront gérés les droits d'auteur-trice. Plus ces questions seront clairement réglées à l'avance, moins la séparation causera de nuits blanches.

Comment puis-je me protéger contre une injonction?

Il peut arriver, sur certains projets, que quelqu'un (un-e participant-e, une personne concernée ou qui se sent atteinte dans son bien-être) s'y oppose par le biais d'une injonction judiciaire, empêchant par là le tournage d'un film ou sa sortie en salle. Il s'agit d'un thème récurrent dans le domaine des documentaires, et qui devrait être abordé au niveau de la formation. Le problème est plus rare dans le cas de la fiction, mais il arrive également. La question qu'on se pose alors, c'est de savoir quoi mieux régler en amont, au niveau de tous les contrats conclus autour d'un projet. Nous ne pouvons que répondre: autant que possible! Au moment des négociations contractuelles, nous entendons souvent dire que l'on ne veut pas de contrats longs comme le bras, que l'on ne veut mettre par écrit que l'essentiel, etc. Selon nous, ce n'est pas la bonne approche. Les cas de figure esquissés ci-dessus devraient être intégrés dans tous les contrats. Chaque expérience de vie sert à nous rendre plus intelligents, même et surtout les mauvaises...

Voilà pour le petit aperçu de notre département. Nous nous réjouissons toujours de recevoir vos questions et demandes, et vous remercions de nous laisser au moins une semaine, voire deux, pour les examiner et les clarifier.

*Christa Capaul, vice présidente ARF/FDS et
Lotte Kircher, administration générale,
responsable conseil juridique et social*

Carte Blanche

Vers un nouveau «Nouveau cinéma suisse»

En Suisse, l'encouragement de la culture et du cinéma se fait à différents niveaux. Une part importante en est assumée par les cantons, auxquels viennent s'ajouter des institutions suprarégionales, la Confédération, ainsi qu'une multitude de fondations publiques, paraétatiques et privées. Chaque organisme prend ses décisions en fonction de sa propre liste de critères, mais les aspects formels l'emportent. Un film est suisse si son auteur-trice est suisse et s'il est produit avec de l'argent suisse. L'importance relative de chacun de ces deux éléments est fixée a priori, ainsi que la part qui peut revenir à une participation étrangère. C'est ce dernier point qui détermine si une production est considérée comme majoritaire ou minoritaire. Le processus ressemble donc à un exercice de calcul; on ne s'aventure guère à définir des aspects thématiques ou artistiques.

Il faudrait peut-être se demander ce que l'on attend du cinéma indépendant, par opposition à la production de films de commande. Souhaite-t-on l'encourager en tant que forme d'art libre? Ou l'objectif est-il de le voir remporter des succès commerciaux, ou attirer une attention politique susceptible d'influencer la perception du cinéma suisse chez nous aussi bien qu'à l'international, et de générer des réinvestissements (sous la forme de tourisme ou de nouveaux projets de coproduction)? Si l'on opte pour l'encouragement de l'art, alors il n'est plus nécessaire de miser sur une expansion quantitative du réseau de coproductions par le biais de l'aide liée au site, ou d'accords internationaux compliqués basés sur un financement réciproque.

Etant donné que le cinéma suisse n'a pas connu jusqu'à présent de grand succès international (sans doute peut-on l'affirmer sans soulever trop de protestations), il peut sembler légitime de réfléchir à une adaptation du système actuellement en place.

Le système actuel est fragmenté, d'autant plus à petite échelle. Les atouts du fédéralisme sont évidents au niveau politique. Mais ce concept, qui repose sur le désir d'égalité de traitement et de participation égalitaire, devient potentiellement un inconvénient dans le domaine de l'encouragement des arts. On peut même dire qu'il constitue un obstacle lorsque l'on cherche à faire du cinéma suisse une marque susceptible de rayonner aussi à l'international.

Au moment de la rédaction de cet article, un collègue allemand publiait dans *Filmdienst* un essai proposant des réflexions similaires. En dépit des moyens financiers bien plus importants à sa disposition, le cinéma allemand est confronté aux mêmes problèmes que le cinéma suisse. Il est donc possible de comparer les politiques d'encouragement et de promotion des deux pays, ainsi que leurs échecs, en examinant leurs parts de marché respectives au niveau national et à l'étranger, ainsi que leur présence au sein des festivals internationaux.

Le cinéma suisse manque d'assurance. «Il n'existe pas de culture suisse unifiée (exportable)» - voilà une phrase qui est presque devenue un mantra. Ce n'est pas entièrement faux, mais c'est aussi une excuse commode pour justifier le statu quo. S'il est vrai que la Suisse n'est pas une véritable nation culturelle, qu'elle n'a ni langue nationale ni une mythologie historique consensuelle, elle n'en reste pas moins un Etat qui engendre une certaine réalité pratique tout à fait particulière, voire unique.

«La source de ma créativité n'est pas la Suisse, ni le fait d'être Suisse.» «Je suis Suisse, mais cela ne veut rien dire.» Voilà des propos que j'entends systématiquement dans mes entretiens. A chaque fois, j'en prends note, hochant parfois de la tête, mais je me dis généralement après coup qu'ils n'ont guère de sens. Les lieux et les conditions dans lesquels nous vivons nous marquent forcément, et impactent, par extension, l'art que nous créons.

Le cinéma suisse doit retrouver un minimum de confiance en lui-même s'il veut avoir plus de succès. Les débats autour de la «Lex Netflix» ont révélé la position vulnérable de la production indigène. Si l'on souhaite justifier et exploiter les opportunités que l'on s'attend à voir découler de la nouvelle législation, il serait judicieux d'appliquer une définition plus réfléchie de la création cinématographique suisse. Ce serait l'occasion pour l'encouragement du cinéma de compléter sa définition, jusqu'ici fortement axée sur la forme, par des considérations liées à l'identité. Une telle approche curatoriale permettrait d'identifier les talents et de les encourager de manière ciblée. Il serait possible de mettre en évidence et de faire émerger certaines *écoles* ou *tendances cinématographiques* que l'on pourrait alors qualifier de «Nouveau cinéma suisse». On pourrait aussi revendiquer de nouvelles expertises en matière de genres, par exemple de films pour enfants, d'adaptations littéraires, de comédies, de drames historiques, etc. A défaut, on pourrait toujours revenir au cheval de bataille qui a tant fait ses preuves: le documentaire.

*Teresa Vena, critique de cinéma et curatrice,
corédactrice en chef de Cinébulletin et directrice
de Film:Schweiz*

Nécrologie d’Alain Tanner

Plus grand que la vie

Repenser à Alain Tanner aujourd’hui, c’est se souvenir de l’homme que l’on a pu connaître, mais c’est aussi se souvenir de ses films et des effets que ceux-ci ont produit sur notre existence, à un moment donné ou pour toujours. Aux traces qu’ils ont laissées et à la manière dont ces dernières continuent à se frayer un passage constant dans le flot continu de nos émotions et de nos expériences. Certaines restent, d’autres s’évaporent. Et d’autres encore prennent de nouvelles formes, en fonction de notre propre cheminement. Ces traces deviennent alors partie prenante de notre personne, elles nous accompagnent, elles nous parlent à l’intérieur de nous-mêmes. Les autres ne les voient pas. On connaît leurs existences, sans pouvoir forcément les nommer. On le sent comme un héritage, une appartenance à quelque chose de plus grand que nous. Certains films d’Alain Tanner m’ont laissé ces traces, comme des sillons creusés par le cinéma, qui traversent le corps et l’esprit. Comme le sang qui coule dans les veines.

Ils ne le font sans doute pas exprès, car l’idée toute tannerienne du cinéma est que le spectateur soit au travail : il y aurait ainsi autant de manière d’appréhender un film de Tanner que de spectateurs qui en font l’exercice. L’expérience que j’aimerais rapporter n’a donc aucune autre ambition que d’être mienne et de raconter de quoi le cinéma, celui d’Alain Tanner en particulier, peut être capable : se déployer par strates successives, poétiques, esthétiques, politiques, jusqu’à devenir une part de vous-même. Lorsque « Dans la ville blanche » sort sur les écrans, en 1982, je n’ai pas vingt ans. Je prends le film tel que j’étais en mesure de l’apprécier à ce stade de ma vie. Le personnage de Paul, interprété par Bruno Ganz, est bien plus vieux que moi. Il est marin et je ne suis encore qu’étudiant, guitariste post-punk et un peu moniteur de ski. Autant dire que le processus d’identification n’opère pas dans toute sa puissance. En sortant du cinéma, je pense néanmoins avoir apprécié le film. Je note, surtout, qu’il y a quelque chose auquel j’ai assisté que je ne saisis pas encore très bien, mais qui me paraît d’importance. Sans doute une vibration, une énergie, qui appartiennent à ces choses indicibles que l’on ressent sans pouvoir les nommer, ni les caractériser. Surtout lorsqu’on n’a pas vingt ans.

Trois ans plus tard, lors d’un road trip qui m’arrêtera à Lisbonne durant quelques jours, je vivrai des expériences fortes et sans aucun doute déterminantes dans la constitution de la personne que j’étais en train de devenir. Sans établir aucun rapprochement, à l’époque, avec le film que j’avais vu trois ans auparavant, je marcherai sur les pas de Paul. Comme lui, j’errerais dans les rues de la vieille-ville de Lisbonne. Comme lui, je marcherai à côté de poules égarées qui se plaisent à remonter les escaliers escarpés du quartier de l’Alfama.

Comme lui je contemplerai les graffitis qui disent la Révolution des œillets et nous rappellent que les Lisbonnais sont non seulement des poètes, mais aussi des insoumis. Comme lui, je boirai à en perdre la raison et me perdrai dans les bas-fonds de la ville. Comme lui, je me battrais et, pas longtemps après, ne saurai plus pourquoi. Comme lui, j’aimerais ici, éperdument, alors que j’aimais déjà ailleurs. Comme Paul, je changerai. A tout jamais. Comme Paul, je deviendrai ce que je suis aujourd’hui.

Comme Paul, je ne ferai que partir.

Ce n’est que quelques années plus tard, lors d’un cycle qui lui était consacré au ciné-club de l’Université, que j’ai revu « Dans la ville blanche » d’Alain Tanner. Que j’en ai saisi la beauté qui en émanait, la puissance formelle qui l’irradiait, et la simplicité narrative qui le guidait. Le tout au bénéfice du film, pour le meilleur. Mais, surtout, sur l’écran défilaient alors des images et des scènes qui m’apparaissaient familières. De manière très intime. C’était ça : le film était devenu un moment de ma vie. Ou alors, plutôt, ce moment de ma vie à Lisbonne était dans le film. Un aller-retour dans lequel on ne sait plus très bien qui a commencé quoi. Qui, de la réalité ou de la fiction. Les deux ne faisant qu’un. Au-delà de sa propre conscience. Accepter alors de lâcher prise, renoncer à comprendre. S’en remettre au cinéma, à sa magie. Et lui rendre hommage, pour toujours. Les sillons avaient fait leur travail. Les traces étaient là, et bien parties pour rester. Indicibles et indélébiles.

On dit que le cinéma est plus grand que la vie. Ce jour-là, j’ai compris que celui de Tanner était plus grand que la mienne. Et le sera sans doute à jamais. Merci Alain.

Nicolas Wadimoff

(Version abrégée du texte original paru dans «Le Courrier» le 15.09.2022.)

Gender Diversity

La décision des Journées de Soleure de se séparer de leur directrice Anita Hugi en 2021 nous avait causé un vif regret et soulevé beaucoup d’interrogations de notre part. Nous y avons réagi avec l’action *Merci Anita!* en janvier, une initiative menée conjointement avec SWAN. L’objectif de ce geste était d’une part d’exprimer notre reconnaissance à Anita Hugi, d’autre part d’élaborer une liste de souhaits constructive portant sur l’avenir des Journées de Soleure, notamment aux niveaux de l’engagement en faveur de la diversité en matière de genre et d’un échange renforcé autour de la question.

La nouvelle codirection confiée à Monica Rosenberg et Niccolò Castelli nous inspire confiance. Nous avons déjà pu constater l’engagement de Niccolò pour le thème de la diversité dans le cadre du comité directeur de l’ARF/FDS, et sa déclaration sur le site Internet des Journées de Soleure fera certainement date.

Nous avons également poursuivi notre collaboration au sein du groupe de travail Gender de Cinésuisse. L’«Etude sur l’égalité des genres dans le cinéma suisse 2015-2019», publiée en 2021, montre qu’il reste encore beaucoup à faire pour éviter les discriminations liées au genre. Parmi les éléments saillants de l’étude, on peut souligner que de nombreuses femmes ne réalisent pas davantage qu’un seul long métrage de fiction ou documentaire, et que le nombre d’auteurs-trices diminue fortement dès l’âge de 50 ans. C’est pourquoi nous souhaitons qu’une attention accrue soit portée dans le message culture 2025-2028 aux continuités de carrière ainsi qu’à la discrimination liée à l’âge.

Ayant mené à bout cet important projet, l’initiatrice de l’étude, Jela Škerlak, quitte désormais son poste de responsable de l’égalité des sexes à l’OFC. Nous la remercions chaleureusement pour son engagement. En apportant ses compétences analytiques, stratégiques et organisationnelles au projet, elle a posé les bases de l’évaluation de la dimension du genre dans l’encouragement du cinéma suisse. Nous sommes heureux-ses que sa succession soit assurée par notre co-initiateur de la première collecte de données sur le genre, Matthias Bürcher.

En automne, nous sommes parvenu·e·s, en collaboration avec le GT Gender de Cinésuisse, à convaincre l’OFC d’adapter la réglementation relative aux frais de garde. Ainsi, depuis l’entrée en vigueur des mesures d’encouragement 2021-2024, les frais de garde occasionnés pendant les tournages peuvent être inclus dans les budgets des films. Ceci vaut également pour les déplacements professionnels de plusieurs jours ainsi que pour les périodes (convenues à l’avance) nécessitant un travail plus intensif que la moyenne, comme la pré-production et la post-production. Le nouveau règlement est applicable dès maintenant. Il s’agit d’une étape importante pour soutenir les cinéastes, principalement les femmes, qui doivent souvent assumer des tâches de soin à côté de leur travail.

La nouvelle évaluation des données européennes sur l’égalité des genres 2017-2021 a été présentée et discutée en décembre 2022 lors de l’événement communautaire «Women in European cinema: are we making progress?» (plus d’informations sur [screendirectors.eu](https://www.screendirectors.eu)). Les résultats européens reflètent la situation en Suisse: les femmes demeurent sous-représentées et travaillent fréquemment dans des équipes dirigées par des hommes. En ce qui concerne le travail derrière la caméra, la plus forte présence féminine est du côté des productrices (34%) et des scénaristes (28%). Ce sont les domaines de la caméra et de la composition musicale qui accusent le plus grand écart, puisque la part des femmes y atteint à peine 10%. Dans la réalisation, certaines différences suivent également la ligne de partage entre les genres: 30% de documentaires sont réalisés par des femmes, contre 21% seulement pour les films de fiction. En Suisse, nous nous situons certes à d’infimes pourcentages au-dessus des valeurs moyennes, mais l’évolution est lente, et nous sommes encore bien loin de la parité.

Nous avons pu une fois de plus constater à quel point ce type d’échange entre cinéastes est utile et précieux. Continuons à nous solidariser et à nous mettre en réseau!

Pour terminer, je me permets quelques mots à titre personnel, car c’est ici mon dernier rapport annuel. En tant que responsable du département Gender Diversity, j’ai participé pendant sept ans à l’organisation, à la mise en œuvre et à l’initiation de nombreuses actions en faveur de l’égalité des genres. Ce fut un engagement utile et intense, avec de nombreuses collaborations précieuses et empreintes d’humour avec des femmes et aussi des hommes engagés du milieu du cinéma que j’ai appris à connaître et à apprécier. J’ai vécu des moments émouvants qui nous ont montré que nous pouvons, toutes et tous, changer et améliorer les choses par notre engagement.

Carmen Stadler, membre du comité ARF/FDS

Le département Gender Diversity 2022 était composé de: Lisa Blatter, Jela Hasler, Maria Müller, Géraldine Rod, Carmen Stadler



Groupes d'intérêt 2022/23

Antenne Romande

Cette année fut intense pour la branche, et la Romandie grâce au groupe d'intérêt de l'Antenne Romande (AR) qui s'est largement impliqué.

En début d'année, l'AR s'est activement investie dans la campagne pour la votation de la «Loi sur le Cinéma». La Romandie s'est particulièrement bien coordonnée en parlant régulièrement avec l'AROPA, la SSA, les cantons, Fonction: Cinéma, pour agir ensemble et bien communiquer avec la population. Dans cette bataille, différentes initiatives ont été lancées par l'Antenne Romande; des séances d'information pour nos membres et des idées de contenu pour les réseaux sociaux. Grâce à ceci, un spot a été réalisé par des humoristes romands et des extraits de films suisses diffusé pour bousculer les clichés et montrer la diversité du cinéma suisse.

Dans le but de mieux représenter les intérêts des réalisateurs-trices et scénaristes au niveau des organismes de financement, nous avons préparé une candidature pour qu'un membre du bureau de l'Antenne Romande siège au conseil de Fondation de Cinéforum. Depuis novembre 2022, Mark Olexa, a rejoint le conseil de Fondation de Cinéforum.

Une attention a été portée pour rencontrer et informer la relève. Nous avons présenté l'ARF/FDS, son implication dans l'industrie du cinéma suisse ainsi que l'Antenne Romande, aux élèves des deux hautes écoles de cinéma de Suisse romande: la HEAD et l'ECAL.

Des membres du bureau de l'Antenne Romande ont rejoint deux groupes de travail initiés par Cinéforum; l'un travaillant sur les questions de diversité, l'autre sur la Fast «Track», un soutien plus rapide pour des films low budget.

Notre assemblée générale s'est déroulée en octobre. Nous avons informé nos membres de nos activités et écouté les besoins, idées, coups de gueules des réalisateurs-trices et scénaristes romand-e-s. De nouveaux membres ont rejoint le bureau à cette occasion pour participer activement à notre représentation en Romandie.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous investir à nos côtés, n'hésitez pas à prendre contact avec nous: info@antenne-romande.ch.

Géraldine Rod, membre du comité de l'ARF/FDS et du bureau de l'Antenne Romande

GRSI

L'inizio dell'anno 2022 è stato caratterizzato, anche nella nostra regione, dall'impegno e l'azione a favore della Legge Netflix.

Per la seconda volta sono state attribuite le Residenze dedicate alla sceneggiatura di Casa Pantrovà a Carona, (sostenuta dalla Città di Lugano in collaborazione con GRSI, La Casa Della Letteratura della Svizzera Italiana, in partenariato con la Ticino Film Commission) e un nostro membro ha fatto parte della giuria di selezione.

È stata inoltre sostenuta una nuova realtà culturale transdisciplinare ed effimera, la Tour Vagabonde, organizzata dall'associazione La Straordinaria. Si tratta di una struttura temporanea che ricorda il teatro Shakespeariano di Stratford-upon-Avon, che ospiterà, per la durata di tre mesi (dal 28 dicembre 2022) spettacoli, concerti, performances, incontri, proiezioni. Anche in questo caso ci sono stati dei bandi di concorso, in particolare il bando audio/visivo Raccontalatur. Un nostro membro è stato parte della giuria di attribuzione.

Il nostro presidente Erik Bernasconi, insieme ai rappresentanti delle Arti Sceniche (Cristina Galbiati per TI.) e della Musica (Zeno Gabaglio per SONART) ha partecipato a diversi incontri con il Cantone per aprire la discussione sullo stato della produzione culturale e della sua fruizione, come di nuove modalità di finanziamento. Questo ha dato luogo a una messa in rete con le realtà culturali ticinesi, molto interessanti e speriamo fertili per il futuro.

Abbiamo anche potuto contare nuovi membri nel GRSI, che conclude quest'anno con un andamento positivo.

Dans notre région, comme ailleurs, l'année a été marquée par l'engagement dans la campagne pour la nouvelle loi sur le cinéma, ou «Lex Netflix».

Pour la deuxième fois, deux résidences d'écriture de scénario ont pu être organisées à la Casa Pantrovà à Carona. Ces résidences sont soutenues par la ville de Lugano en collaboration avec nous (GRSI) et La Casa della Letteratura, et la Ticino Film Commission. Un membre du GRSI a fait partie du comité de sélection.

Nous avons également soutenu un nouvel événement culturel et interdisciplinaire, la «Tour Vagabonde» dans le cadre de «La Straordinaria». Il s'agit d'une structure temporaire qui a accueilli concerts, performances, spectacles de théâtre, cinéma et rencontres du 28 décembre au 28 mars. Différents concours ont été organisés dans ce cadre, dont l'appel à projets «Raccontalatur». Là aussi, un membre du GRSI a fait partie du comité de sélection.

Notre président Erik Bernasconi a participé, en compagnie des représentants d'Arti Sceniche (Cristina Galbiati pour TI) et de Musica (Zeno Gabaglio pour SONART), à plusieurs réunions avec le canton afin de

discuter de la production culturelle et des nouvelles formes de financement. Cela a permis de créer un bon réseau qui, nous l'espérons, portera ses fruits.

L'année 2022 s'est donc terminée sur une note positive grâce à ces nouveaux projets passionnants et aux négociations dans le domaine de la politique cinématographique, sans oublier l'admission de nouveaux membres.

Alessandra Gavin-Müller et Olmo Cerri, Gruppo Registrie della Svizzera Italiana, GRSI

CIR

L'onn passà en ils Cineasts Independents Rumantschs CIR s'engaschads sin plirs nivels per ils interess dals cineasts rumantschs. Nus avain intimà da sviluppar la promoziun dal film en il chantun Grischun sco atgna sparta da la promoziun da la cultura. Quai per ch'ins possa resguardar meglia las differentas fasas dal svilup dal project, da la producziun e da la postproducziun. Noss commember Hercli Bundi è vegnì incumbensà da l'Uffizi da cultura dal Grischun da collavurar en il svilup d'in concept. Quel è vegnì examinà da la Cumissiun da cultura dal chantun e duai vegnir realisà suenter ultimas lavurs da scleriment davent da la primavaira 2023.

Nov fan CIR era part da «Filmregionen Schweiz», in'associaziun da differentas uniuns regiunalas che sa scuntran mintgamai per in barat als Dis da film da Solothurn. En il center da l'ultim inscunter è stada la campagna «Gea a la lescha da film», per la quala ils cineasts.ch èn era s'engaschads cun lavur da medias en il chantun Grischun.

Ils 16 da zercladur avain nus gi nossa scuntrada annuala cun Radiotelevisiun Svizra Rumantscha RTR, noss partenari da producziun principal. Ils 10 d'october avain nus fatg nossa radunanza generala a Turitg. Là avain nus constatà che auturas rumantschas e reschisurs rumantschs han actualmain dischavantatgs, perquai che las pussaivladads da diffusiun sin ils emetturs da la SSR èn limitadas. Per cumpensar quai pretendan ils CIR in augment dals dretgs d'autur per l'emprima diffusiun (premiera) d'ovras rumantschas sin SRF 1 u almain ina summa adequata dal fond cultural da SUISSIMAGE. Analog a quai datti er ina discussiun a l'intern da la SSR, per augmentar las premias da Succès passage antenne per la diffusiun dals films en ils Cuntrasts da RTR.

En noss ciclus d'occurrènz «film & culinarica» en la Fundaziun Nairs en l'Engiadina avain nus era l'onn passà pudì mussar perlas cinematograficas sin la tailla da film gronda. Il punct culminant è stà il film lung «Bagdad in my Shadow» da Samir, accumpagnà d'in menu che gieva a prà cun il film e ch'il cineast ha cuschinà gist sez. Quellas sairadas da film èn popularas e duain vegnir organisadas er il 2023.

L'année dernière, les Cineasts Independents Rumantschs (CIR) se sont engagé-e-s à différents niveaux pour défendre les intérêts des cinéastes rhéto-romanches. Nous avons suggéré que l'encouragement du cinéma dans le canton des Grisons devienne une branche à part entière de l'aide à la culture, ceci afin de permettre une meilleure prise en charge des différentes phases que sont le développement, la production et la postproduction. L'Office fédéral de la culture a demandé à notre membre Hercli Bundi de collaborer à l'élaboration d'un concept dans ce sens. Celui-ci a été examiné par la Commission culturelle cantonale et devrait être mis en œuvre à partir du printemps 2023.

Depuis peu, CIR a également intégré «Filmregionen Schweiz», un regroupement de différentes associations régionales qui se rencontrent chaque année dans le cadre des Journées de Soleure. En 2022 le principal sujet de la rencontre a été la campagne «Oui à la loi sur le cinéma», à laquelle les cineasts.ch ont contribué par le biais d'un travail médiatique dans le canton des Grisons.

Notre réunion annuelle a eu lieu à Coire le 16 juin, en compagnie de notre principal partenaire de production, la RTR, et notre assemblée générale s'est tenue le 10 octobre à Zurich. Lors de cette dernière nous avons abordé la façon dont sont désavantagé-e-s les auteur-trice-s et réalisateur-trice-s romanches en raison des possibilités de diffusion limitées de leurs œuvres sur les chaînes de la SSR. Pour compenser cette situation, CIR demande une augmentation des droits d'auteur-trice pour la première diffusion (première) d'œuvres romanches sur SRF1, ou au moins une contribution équitable de la part de la Fondation culturelle de SUISSIMAGE. Une discussion similaire a également lieu avec la SSR afin d'augmenter les primes de Succès Passage Antenne pour les diffusions des films dans le cadre du programme Cuntrasts.

Nous avons poursuivi notre collaboration avec la Fundaziun Nairs en Engadine pour nos soirées cinématographiques «film & culinarica». Le point d'orgue du programme a été la projection du long métrage «Bagdad in my Shadow» de Samir, en compagnie du réalisateur qui nous a également concocté un menu spécial. Nous prévoyons de reconduire ces soirées cinéma très appréciées en 2023.

*Susanna Fanzun, présidente cineasts.ch
Manuela Steiner
Menga Huonder-Jenny*

2022 a été une année anniversaire pour Pro Short: l'Association Suisse du Court Métrage a fêté ses 5 ans d'existence! Comparé aux 60 ans de l'ARF/FDS, cela peut sembler peu. Mais comme nous aimons le rappeler, la brièveté a aussi son mérite!

L'année a commencé pour Pro Short par la présentation, aux Journées de Soleure, de deux études commanditées par notre association. La première examine l'évolution des conditions de participation au Prix du cinéma suisse dans la catégorie «Meilleur court métrage», la deuxième s'intéresse aux conditions de production spécifiques aux courts métrages. Cette deuxième étude revêt une importance particulière à l'heure actuelle. Sur la base d'un sondage, son objectif est notamment d'interroger le degré de satisfaction des producteurs-trices de courts métrages au niveau de l'encouragement du cinéma et d'identifier les principaux points sur lesquels il pourrait être amélioré. L'accent est mis sur les mesures d'encouragement de l'OFC.

Si les répondant-e-s estiment globalement que les montants d'encouragement alloués sont satisfaisants, il apparaît en revanche que le chemin à parcourir pour les obtenir est semé d'embûches. 63% des courts métrages produits ne font même pas l'objet d'une demande de soutien auprès de la Confédération, soit parce que les demandes sont considérées comme trop compliquées ou trop lourdes, soit parce que les chances d'aboutir sont jugées trop faibles. La charge de travail relativement trop élevée pour les demandes rend le court métrage peu attractif pour les producteurs-trice-s, ce qui se traduit par un faible taux de continuité: seules 8 sociétés de production produisent un court métrage par an au minimum sur une période prolongée.

Ces études ne suffisent pas en elles-mêmes à changer la situation, mais elles fournissent pour la première fois des points de repère quantitatifs et qualitatifs sur lesquels baser un dialogue avec les institutions d'encouragement. C'est le prochain grand défi pour Pro Short en 2023.

Vous avez des questions ou des suggestions? N'hésitez pas à nous contacter! Nous sommes toujours heureux-ses d'accueillir de nouveaux membres, et nous réjouissons d'allié-e-s de toutes sortes: info@proshort.ch

Nous vous donnons rendez-vous au plus tard cet été à Locarno pour le prochain Chat & Swim!

Jela Hasler, comité Pro Short & ARF/FDS

L'année dernière, le groupe d'intérêt Scenario (dont l'orthographe sans accent aigu est délibérée afin d'intégrer également la Suisse italophone) a surtout été *actif au niveau international*, avec notamment la participation de nos délégué-e-s Jacqueline Surchat et Uwe Lützen à l'assemblée générale de la Federation of Screenwriters in Europe (FSE) ainsi qu'à la World Conference of Screenwriters (WCOS).

Les *thèmes* abordés dans le cadre de ces deux manifestations sont axés sur l'avenir, et sont également pertinents pour nous en Suisse, à savoir entre autres: le service public audiovisuel à l'ère du streaming, l'échange autour des négociations avec Netflix, les opportunités et les menaces que représentent les plateformes de streaming en tant que parties intéressées, les marchés cibles hier et aujourd'hui, la formation de showrunner, l'écriture dans les zones de conflit, la rémunération juste et équitable, les droits d'auteur-trice en Europe, l'harmonisation des génériques de début et de fin en collaboration avec la WGA, ou encore ce qui a changé pour les scénaristes depuis #MeToo.

Pour les trois prochaines années, la FSE s'est fixé comme objectif a) d'encourager et de faciliter les négociations collectives, b) d'améliorer le statut des scénaristes et c) de demander et de promouvoir la recherche et l'information dans le domaine du scénario.

Tant l'AG annuelle de la FSE que la conférence WCOS, qui a lieu tous les trois ans, présentent d'excellentes opportunités pour les participant-e-s – et donc pour Scenario et l'ARF/FDS – de se tenir au courant des développements actuels du secteur et de se mettre en réseau à l'international. Cette expérience enrichissante est également ouverte à d'autres membres de Scenario qui souhaiteraient s'engager politiquement.

Les *objectifs annuels de Scenario* sont en cours d'être discutés et établis à Soleure au moment même où ces lignes sont écrites. L'un d'entre eux est la finalisation de la grille des *honoraires pour les séries* (Suisse alémanique), calculée et élaborée en grande partie par *Adrian Spring*. Si vous l'avez déjà reçue, c'est que l'un de nos objectifs est déjà atteint. Si ce n'est pas le cas, sachez que vous la recevrez tout prochainement.

Christa Capaul, vice-présidente ARF/FDS

FERA – Fédération Européenne des Réalisateur-s de l'Audiovisuel

Après les défis posés par la pandémie de Covid-19, la Federation of European Screen Directors (FERA) avait prévu de se concentrer sur ceux de la politique cinématographique, mais l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe a fait basculer ses priorités. La FERA a donc mené différentes actions coordonnées pour soutenir nos collègues ukrainiens sur place et venir en aide à celles et ceux fuyant le conflit. Nous en avons informé nos membres de l'ARF/FDS, attirant notamment leur attention sur la plateforme d'action «Filmmakers for Ukraine» ainsi que sur le reportage de première ligne «#Babylon'13», auxquels vous avez été nombreux-ses à apporter un soutien financier. Lors de l'assemblée générale de l'ARF/FDS, nous avons décidé de l'adoption des couleurs jaune et bleu pour le logo de notre association en signe de solidarité, ceci pour la durée de la guerre.

Deux tables rondes se sont tenues en mai, lors de l'assemblée générale de la FERA à Francfort. La première, intitulée «Filmmakers at War», a donné la parole à des cinéastes d'Ukraine, de Syrie, de Palestine et de Bosnie, pour témoigner de leurs expériences sur le front. Les participant-e-s ont souligné à quel point notre soutien est essentiel. Ils et elles ont également détaillé certains problèmes techniques concrets, et évoqué leurs blessures psychiques. La pire des choses serait la fatigue médiatique et le désintérêt de l'opinion publique: il est donc capital de ne pas céder à la censure de la presse et des perspectives indépendantes, et de ne pas accepter que les mensonges puissent être acceptés comme des vérités. La deuxième table ronde, à laquelle ont participé notamment Costa Gavras et David Bernet, était intitulée «Filmmaking & Politics. A 21st Century Mismatch?». Il en ressort que l'indépendance et la liberté artistique sont des acquis de notre culture et de notre démocratie, et les piliers d'une politique cinématographique nationale et internationale. Ils sont toutefois vulnérables, et nous ne devons jamais nous lasser de les défendre.

Des associations de réalisateur-s issues de 23 pays ont participé à l'assemblée générale, organisée à Francfort par l'association AG DOK en collaboration avec le Bundesverband Regie (BVR) et le Lichter Filmfest International. Elle a vu élire le comité directeur, le président Bill Anderson (Directors UK) ainsi que la présidente d'honneur Jasmila Žbanić.

La FERA s'est engagée tout au long de l'année au sein de différentes coalitions pour lutter contre les pratiques contractuelles déloyales, et a organisé des ateliers sur le thème de la «rémunération équitable des réalisateurs». En effet, la première étude européenne «European Survey on the Remuneration of Audiovisual Authors» avait mis en évidence un fort déséquilibre dans le domaine.

Les résultats de nos deux études portant sur les salaires et les honoraires des réalisateur-trice-s et des scénaristes en Suisse ont apporté une contribution importante à cette discussion.

Chaque année, près de 30'000 contrats d'auteur sont signés en Europe. Ce matériel protégé par le droit d'auteur-trices constitue la base d'une industrie qui emploie plus de 1,2 million d'Européen-ne-s et génère un chiffre d'affaires de 107,3 milliards d'euros. Renforcer le secteur audiovisuel, c'est donc assurer en même temps la croissance économique: les récits sont, de fait, une matière première. Pourtant, à travers l'Europe, les auteur-trice-s et réalisateur-trice-s indépendant-e-s vivent avec des revenus instables et leur travail est souvent peu, voire pas rémunéré.

L'adhésion à la FERA est importante pour les associations européennes de réalisateur-trice-s comme nous. Elle nous permet de faire partie d'un mouvement international, de partager nos préoccupations et nos défis et de faire front commun face à la révolution numérique.

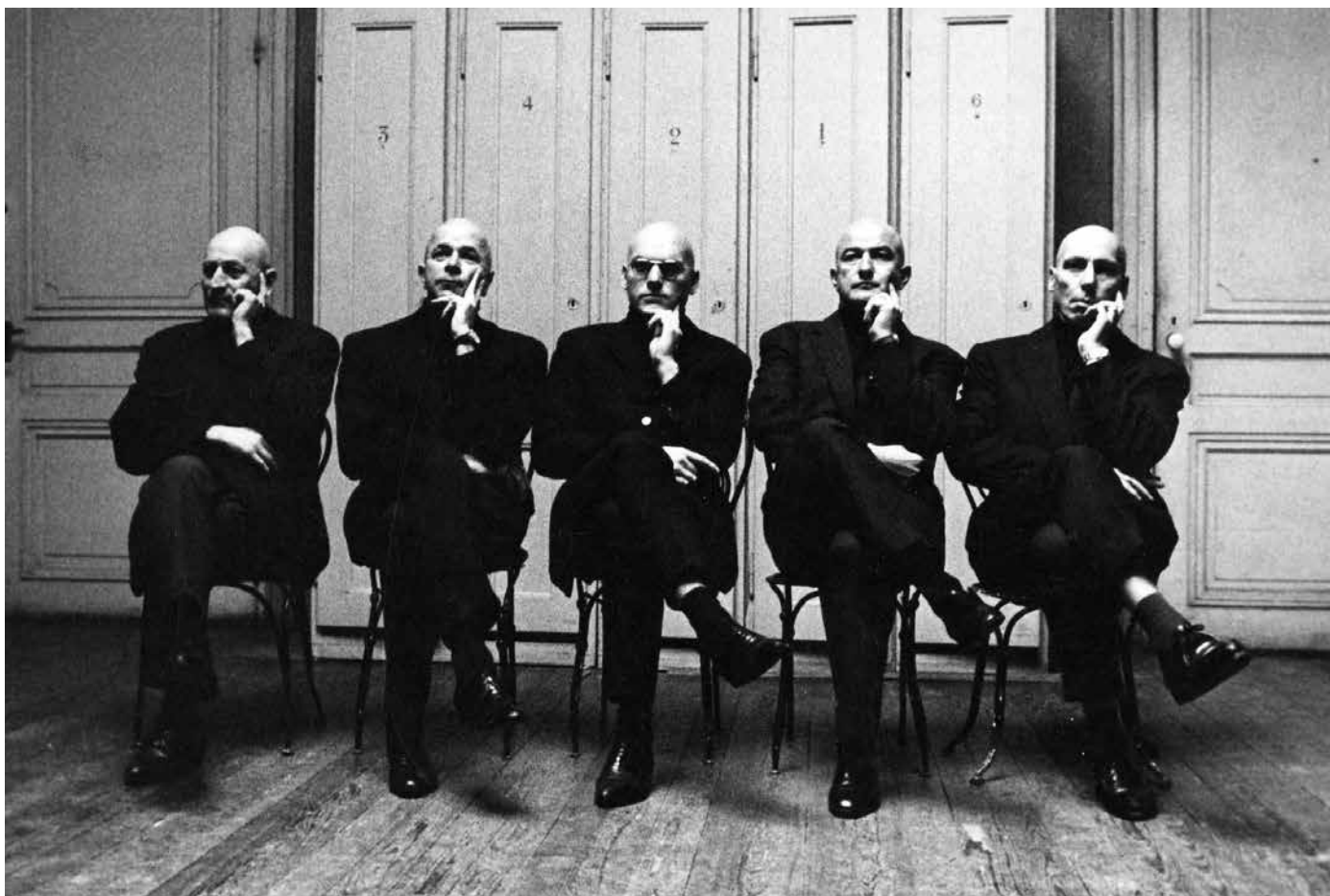
Pour citer un collègue d'association néerlandais: «L'union fait la force, nous devons nous serrer les coudes. Nous avons affaire à une commercialisation de la culture cinématographique et à une accélération de l'exploitation. Un métacapitalisme est en marche, dans la mesure où la seule chose qui se vend, c'est ce que veut voir le grand public. Les films plus complexes, de plus grande qualité, ont du mal à se faire une place sur les plateformes de streaming. Un objectif pourrait être la mise en place d'une plateforme de streaming commune, proposant des films d'auteur, le cas échéant à l'intérieur des frontières nationales respectives. Nous devons nous détacher de la dépendance aux grands groupes et sauver les films d'auteurs-trices de l'invisibilité».

La FERA s'est fixé deux priorités pour 2023:

- L'engagement pour la liberté artistique, des conditions de travail équitables et la défense des droits d'auteur-trice.
- L'engagement pour un écosystème audiovisuel européen culturellement plus diversifié et durable.

Nous remercions la FERA, sous la direction de Pauline Durand-Vialle, pour son engagement inlassable et les précieux échanges qu'elle permet. Pour plus d'informations: www.screendirectors.eu.

Carmen Stadler, membre du comité ARF/FDS



20 En haut: *Le Retour d'Afrique* de Alain Tanner 1973. Collection Cinémathèque suisse, tous droits réservés.
En bas: *L'Inconnu de Shandigor* de Jean Louis Roy 1967. Collection Cinémathèque suisse, tous droits réservés.

En haut: *L'Inconnu de Shandigor* de Jean Louis Roy 1967. Collection Cinémathèque suisse, tous droits réservés.
En bas: *Lumière de fête* de Francois Bardet et Jean Louis Roy 1958. RTS Radio Télévision Suisse.

Évolution des membres

Après deux ans de pandémie, en 2022 nous avons une nouvelle fois pu tenir l'assemblée générale dans des conditions quasi normales, en mai, conformément à notre tradition. Après l'AG du 21 mai 2022, l'ARF/FDS comptait au total 376 membres, dont 25 membres de la relève et 24 membres donateurs-trices. Nous avons accueilli 28 nouveaux membres, dont 13 membres ordinaires et 15 membres de la relève. 18 personnes sont devenues membres ordinaires suite à trois ans d'adhésion. Alors que plus de 90% des nouveaux membres sont des réalisateurs-trices documentaire, la composition des membres de la relève est plus équilibrée: le documentaire et la fiction sont représentés chacun à hauteur de 50%.

Au cours de l'année associative 2021/2022, 13 membres ont quitté l'association et deux sont décédés. Le nombre de départs, qui a plus que doublé par rapport à l'habitude, montre que les difficultés financières dues aux effets de la pandémie de Covid persistent.

Entre l'AG du 21 mai 2022 et la séance du comité du 24 janvier 2023, 13 candidat-e-s ont été recommandé-e-s à l'AG en vue d'une adhésion, et 16 membres de la relève ont été admis. Cinq départs ont été enregistrés pour cause de changement d'activités ou de difficultés financières. Durant cette même période, l'ARF/FDS a enregistré le décès de cinq de ses membres.

Evolution du nombre de membres de la relève au cours des cinq dernières années

Chaque année, nous consacrons cette partie du rapport annuel à un aspect particulier de nos statistiques sur les membres. Cette année nous nous intéressons à l'évolution du nombre de membres de la relève.

Le statut de membre de la relève permet aux jeunes cinéastes de profiter du soutien de notre association tout en bénéficiant d'une cotisation fortement réduite. Cette affiliation leur donne notamment accès à la newsletter, à des accréditations pour les festivals, et, surtout, aux conseils juridiques.

L'ARF/FDS reste perçue comme une association qui répond aux besoins des jeunes auteurs-trices suisses et leur offre un soutien important lors de leur entrée dans la vie professionnelle - preuve en est le nombre croissant de membres de la relève. En 2017/18, quatre jeunes cinéastes avaient adhéré à l'association, dont 25%, soit exactement une personne, était une femme. En 2021/22, les membres de la relève accueillis par l'ARF/FDS étaient au nombre de 15, soit trois fois plus. Et alors que le nombre de membres masculins est resté constant au fil des ans, le nombre de femmes a augmenté à 75%.

Le statut de membre de la relève est limité à trois ans, ce qui correspond à la durée sur laquelle se dessine généralement une carrière cinématographique. Au

cours de cette période, certaines de ces personnes décident de changer de domaine, voire même de branche. Celles et ceux qui restent peuvent alors postuler pour devenir membres ordinaires. Sur les dix membres de la relève accueillis en 2017/18 et 2018/19, 50% ont choisi de rester au sein de l'ARF/FDS et de postuler pour devenir membres ordinaires.

En 2021/22, les nouveaux membres de la relève sont pour moitié diplômé-e-s d'écoles de cinéma romandes, pour moitié alémaniques. Trois d'entre eux sont autodidactes. En 2017/18, 75% des membres de la relève étaient diplômés d'écoles supérieures romandes. Il est réjouissant de constater que l'ARF/FDS a retrouvé son statut d'antenne importante pour les cinéastes de l'ensemble du pays.

Lotte Kircher, administration générale, responsable conseil juridique et social

Statistiques actuelles de nos membres (situation au 21.05.2022)

Figure 1: Membres par âge

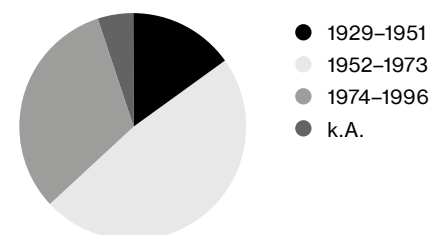


Figure 2: Membres par région linguistique

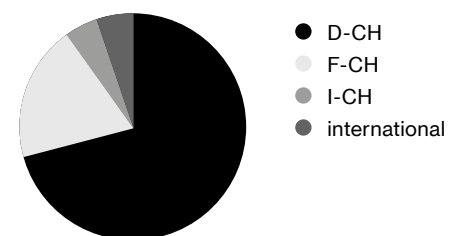
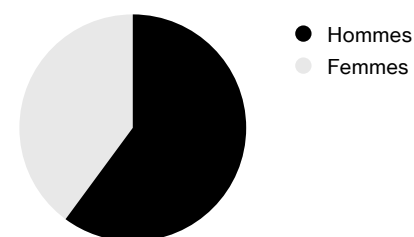


Figure 3: Membres par sexe



Portrait de l'ARF/FDS

L'ARF/FDS réunit en son sein les réalisateurs-trices, les scénaristes et les auteurs-trices producteurs-trices professionnels-les vivant et travaillant en Suisse, ou dont la biographie a un rapport avec la Suisse. À côté des films de fiction et des documentaires pour le grand écran, l'association s'engage pour tous les types de production filmique ayant une valeur culturelle, des courts métrages aux nouveaux formats innovants en passant par les films télévisés et les séries. L'association a été créée en 1962 en Suisse romande par des cinéastes suisses d'envergure comme Alain Tanner, Claude Goretta et Jean-Jacques Lagrange. Elle a fêté son soixantenaire en 2022.

Missions et objectif de l'ARF/FDS

L'ARF/FDS contribue au renforcement et à la visibilité du rôle et du statut d'auteur-trice dans le processus de développement et de production ainsi que dans l'exploitation des films. L'association accorde son soutien et participe à des activités qui encouragent le développement de la création cinématographique suisse et du cinéma en Suisse. Elle s'engage pour la diffusion nationale et internationale et la mise en réseau de la production cinématographique suisse et se bat pour l'égalité. L'ARF/FDS est la première interlocutrice des autorités, des organisations politiques, des institutions culturelles et des médias dans le secteur de la réalisation de films et l'écriture de scénarios. Elle offre une plateforme d'information et encourage les contacts, les échanges et la solidarité entre les professionnels-les du cinéma et avec les acteurs-trices culturels-les d'autres branches.

L'ARF/FDS s'engage pour l'amélioration des conditions-cadres du cinéma suisse en promouvant des règles du jeu claires et précises, des structures simples et l'harmonisation des divers organismes de soutien au cinéma. La création cinématographique doit également refléter la richesse des quatre régions linguistiques de la Suisse: la promotion de celles-ci et leur égalité est une préoccupation centrale de l'association. Ainsi, nous exigeons des instances fédérales d'encouragement au cinéma qu'elles mènent une politique cinématographique axée sur la culture et la qualité, propre à renforcer le potentiel créatif dans sa diversité, à favoriser le goût du risque artistique et à améliorer les conditions des professionnels-les du cinéma du point de vue social et du droit du travail.

Membres: conditions d'admission et prestations

Conditions d'admission

Il faut pour être admis-e à l'ARF/FDS pouvoir justifier d'une activité professionnelle en tant qu'auteur-trice de films. Cette activité doit constituer le moyen de subsistance économique fondamental en représentant au moins 50 % des revenus. Les membres doivent avoir au moins un film projeté en public à leur actif (cinéma, festival, télévision). Les films de fiction, les documentaires, les courts métrages, les films d'animation, les films expérimentaux et les séries sont admis, pour autant qu'ils répondent à des conditions de production indépendantes.

L'association offre à ses membres

- Défense de leurs intérêts vis-à-vis des instances de soutien nationales et régionales ainsi que de la télévision, des milieux politiques et du grand public.
- Supervision des contrats et conseils juridiques en lien avec l'activité d'auteur-trice; conseil professionnel juridique approfondi et soutien lors de procédures judiciaires lorsque l'objet du litige est d'intérêt général pour les membres de l'association.
- Engagement pour la couverture sociale des professionnels-les du cinéma et de la culture.
- Prise en charge des frais d'accréditation aux Journées de Soleure, au festival du film documentaire «Visions du Réel» et au Festival international du film de Locarno.
- Informations régulières dans le domaine de la politique cinématographique, culturelle et professionnelle via l'infolettre.
- Organisation de manifestations et de rencontres et soutien de projets et d'actions pour la création cinématographique indépendante sur le plan du contenu et des finances.
- Renseignements, documentation, conseils et compléments d'information, ainsi que l'aiguillage vers des services compétents pour toute question en rapport avec l'activité professionnelle, mais pas pour les projets individuels.
- Plateforme personnelle sur notre site web: chaque membre a la possibilité de se présenter sur le site web de l'association.
- Autres prestations: carte de membre (sur demande) et prise en charge de l'abonnement à Cinébulletin, la revue suisse des professionnels du cinéma.

Rédaction textes allemands: Lotte Kircher, Roland Hurschler
Rédaction textes français: Valentina Shasivari
Relecture textes allemands : Anna Suter
Relecture textes français: Christophe Arnould

Traduction: Kari Sulc, Chloé Varrin
Concept graphique: Huber/Sterzinger, Zurich

Photographies: Hommage aux membres fondateurs de l'ARF/FDS
Recherche de photos: Jenna Hasse
Photo de couverture: *Messidor* de Alain Tanner 1979.
Collection cinémathèque suisse, tous droits réservés.

Imprimerie: Gremper AG, Pratteln
Tirage: 300 exemplaires

Association suisse des réalisateurs-trices et scénaristes
Associazione svizzera regia e sceneggiatura
Associazion svizra reschia e scenari da film
Verband Filmregie und Drehbuch Schweiz

Roland Hurschler, secrétaire général
Lotte Kircher, administration générale / responsable conseil
juridique & social
Valentina Shasivari, administration membres / responsable
Romandie
Neugasse 6 – CH 8005 Zurich
+41 (0)44 253 19 88
info@arf-fds.ch

Compte postal: 80-35439-5
IBAN: CH23 0900 0000 8003 5439 5

Membres du comité: Erik Bernasconi, Lisa Blatter, Nicole Borgeat,
Christa Capaul (vice-présidente), Jela Hasler, Thomas Isler, Kaspar
Kasics, Barbara Miller (présidente), Maria Müller, Géraldine Rod,
Carmen Stadler, Christian Wehrin, Ivo Zen
Groupes d'intérêt: Antenne Romande, GRSI, CIR, Scenario,
Pro Short

Conformément à l'article 14 de la loi sur l'encouragement de la
culture, l'ARF/FDS est soutenue financièrement par l'Office fédéral
de la culture en tant qu'organisation d'acteurs-trices culturel-les
professionnel-les.



Verband Filmregie und Drehbuch Schweiz
Association suisse des réalisateurs-trices et scénaristes
Associazione svizzera regia e sceneggiatura film
Associazion svizra reschia e scenari da film



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC